

Fiche d'information

*sur la participation financière
des élèves et stagiaires à la restauration*

Janvier à août 2018



Quels repas dois-je payer et à quel prix ?

▶ 1. Élèves en formation d'accès à un grade

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formations initiales classiques (DSP, DPIIP, CPIP, SVT, LTN, filière administrative et technique, exceptés les attachés...) — Listes d'aptitude — Formation 1^{er} surveillants.

- **Petit-déjeuner : payant : 2,05 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points)
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,24 € (ex : compote : 3 pts = 0,72€)
- **Déjeuner : gratuit** (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,61 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.
- **Dîner : payant : 4,11 €** (pour une formule de base : un plat principal et une composante).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,35 €
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.

▶ 2. Stagiaires en formation d'adaptation à de nouvelles fonctions

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formation d'adaptation à la prise de fonction [FAPF et FAE] (attachés, EJ, ERIS, MC, EPM, QM, SEP-RIEP, CE et CE adj, enseignants...) — Formation moniteurs de sport — Formation des formateurs et responsables de formation.

- **Petit-déjeuner : Payant : 4,03 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,24 € (ex : compote : 3 pts = 0,72€)
- **Déjeuner et dîner : gratuit** (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points - 20 points pour le menu sportif).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,61 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.

▶ 3. Stagiaires en formation tout au long de la vie

- **Petit-déjeuner : Payant : 4,03 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,24 € (ex : compote : 3 pts = 0,72€)
- **Déjeuner et dîner : gratuit** (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,61 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.

▶ 4. Auditeurs de la classe préparatoire intégrée

- Gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner et de 17 points pour un déjeuner ou un dîner
 - **Petit-déjeuner** : Chaque point supplémentaire sera facturé 0,24 €. (ex : compote : 3 pts = 0,72€)
 - **Déjeuner et dîner** : Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,61 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.

▶ 5. Formateurs internes occasionnels (FIO), intervenants extérieurs

- Gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner et de 17 points pour un déjeuner ou un dîner
 - **Petit-déjeuner** : Chaque point supplémentaire sera facturé 0,24 €. (ex : compote : 3 pts = 0,72€)
 - **Déjeuner et dîner** : Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,61 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.

Quand s'appliquent ces nouveaux tarifs ?

Ils s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 août 2018.

Ils s'appliquent durant l'intégralité de chaque cycle de formation, week-end compris.

Combien paierai-je mon repas lorsque je serai en congés ?

Lorsque l'élève ou le stagiaire se trouve en situation de congés, il peut continuer à fréquenter le restaurant. Néanmoins, il ne bénéficiera plus d'aucune prise en charge de restauration par l'École. Il paiera donc ses repas :

- **Petit-déjeuner : Payant : 4,03 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,24 €. (ex : compote : 3 pts = 0,72€)
- **Déjeuner et dîner : payant : 6,45 €** (pour une formule de base : un plat principal et une composante).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,35 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,23 €.

Le prix payé est-il le prix net ?

Non. Les élèves en formation d'accès à un grade bénéficient d'une subvention complémentaire Énap de 1,98 € dans le cadre du petit-déjeuner.

Ils bénéficient également d'une subvention ministérielle (DRHAS) de 1,22 € et d'une subvention complémentaire Énap de 1,12 € dans le cadre du dîner.

Tableau synthétique

1. Formation d'accès à un grade

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	subvention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
2,05 €	1,98 €	0,00 €	6,03 €	4,11 €	1,12 €	1,22 €	6,16 €	9,13 €	40,2%	59,8%

2. Formation d'accès à de nouvelles fonctions et formation tout au long de la vie

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	subvention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
4,03 €	0,00€	0,00 €	6,03 €	0,00 €	6,03 €	0,00 €	4,03 €	12,06€	25%	75%

Comment puis-je payer mes repas ?

Très simplement par carte bancaire sans contact. A défaut, par chèque ou en espèces.

Puis-je consommer au restaurant un dîner acheté à l'extérieur ?

Oui, au sein du local restauration du restaurant self. Ce local est ouvert aux mêmes horaires que le restaurant self : **uniquement pour le dîner.**

horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 18h30 - 20h00

du vendredi au dimanche : 19h00 - 20h00